



Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario

101, rue Bloor Ouest
Toronto ON, M5S 0A1
TÉL. : 416-961-8800

Sans frais (Canada et États-Unis) : 1-888-
534-2222

TÉLÉC. : 416-961-8822
info@oeeo.ca

JUIN 2007, NUMÉRO 2

QUESTIONS D'INTÉRÊT PUBLIC

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOUS
INTÉRESSER AUX RENSEIGNEMENTS
PUBLIÉS PAR L'ORDRE.

DANS CE NUMÉRO :

- L'Ordre continue d'assumer sa responsabilité envers le public
- L'offre de personnel enseignant qualifié est plus importante que la demande pour les écoles de langue anglaise de l'Ontario
- Enseigner aux élèves atteints de surdit  ou de surdit  partielle
- Le Conseil canadien sur l'apprentissage porte un regard sur l'apprentissage   tous les niveaux,   l' chelle nationale



L'ORDRE CONTINUE D'ASSUMER SA RESPONSABILIT  ENVERS LE PUBLIC

La transparence au c ur de nos activit s, le rapport annuel pour 2007 de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, donne un aper u de la fa on dont l'Ordre et les comit s du conseil favorisent la transparence et la responsabilit , deux concepts essentiels dans la r glementation de la profession enseignante dans l'int r t du public. Que vous soyez parent ou membre du public, vous  tes en droit de vous attendre   ce que les p dagogues de l'Ontario agissent de mani re responsable.

Les enseignantes et les enseignants comprennent ce que signifie « tre responsables».



Ils exercent leur responsabilité à bien des égards : envers leurs collègues, les administrateurs, les conseils scolaires, les parents et le public, mais par-dessus tout, comme ils l'ont exprimé dans un récent sondage, ils font preuve de responsabilité envers leurs élèves.

Au moyen de ses nombreuses publications illustrées, l'Ordre vous convie à entrer dans le monde de ces professionnels de partout dans la province, qui comprennent que la responsabilité est au cœur de l'enseignement.

Cet engagement envers la responsabilité transparait également dans nombre d'initiatives, y compris l'examen de nos politiques concernant la mise à la disposition du public des décisions du comité de discipline et la révision de nos pratiques d'inscription.

Notre récente révision du processus qui permet de mettre à la disposition du public des décisions disciplinaires a entraîné la mise en place de procédures plus efficaces qui respectent notre obligation de donner au public l'accès à ces décisions après les audiences. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du processus disciplinaire de l'Ordre, visitez la section **Enquêtes et audiences** de notre site web.

En 2007, l'Ordre a aussi traité de nombreuses autres questions vitales pour la profession enseignante de l'Ontario. Entre autres, nous avons mené une étude sur le marché de l'emploi des pédagogues et analysé la façon dont fonctionnent le processus d'inscription et les qualifications requises pour enseigner au XXI^e siècle.

Ce rapport compte parmi les quelque **50 documents** que nous publions sur divers aspects de la profession enseignante, tels que des brochures sur le processus d'enquête et d'audience, des documents de recherche et autres.

Haut de la page

L'OFFRE DE PERSONNEL ENSEIGNANT QUALIFIÉ EST PLUS IMPORTANTE QUE LA DEMANDE POUR LES ÉCOLES DE LANGUE ANGLAISE DE L'ONTARIO

Selon une étude de l'Ordre, les conseils scolaires de langue anglaise financés par la province ont l'embarras du choix quand vient le temps d'engager des enseignantes et enseignants certifiés et très qualifiés.

C'est pourquoi le personnel enseignant récemment diplômé et surnuméraire doit attendre longtemps avant de pouvoir décrocher un poste permanent, particulièrement s'ils ne parlent pas français.

L'étude de l'Ordre sur la transition à l'enseignement, qui en est à sa sixième année, brosse le tableau du début de la carrière des diplômés de 2002 à 2006.

Trois mille cinq cent quarante-cinq pédagogues ont participé à la dernière étude. Leur carrière a débuté au cours des cinq dernières années, période durant laquelle le marché de l'emploi a décliné, puis s'est fragmenté avant de se diviser en deux marchés distincts : un vigoureux, pour le personnel enseignant qualifié pour enseigner le français ou en français, et un à bout de souffle, marqué par un sous-emploi grandissant, pour le personnel enseignant anglophone.

La diminution des départs à la retraite et l'augmentation substantielle de nouveaux pédagogues a provoqué un déséquilibre important entre l'offre et la demande de personnel enseignant. Les perspectives d'emploi sont particulièrement sombres pour les nouveaux diplômés qualifiés pour enseigner en anglais aux cycles primaire et moyen.

La tendance est toute autre pour la majorité des membres qui ont été formés pour enseigner en français ou pour enseigner le français langue seconde dans les conseils scolaires de langue anglaise. Ceux-ci continuent de décrocher des postes permanents tôt dans leur carrière.

Selon l'étude :

- seulement un diplômé de 2006 sur six (17 p. 100) qualifié pour enseigner aux cycles primaire et moyen en anglais, et qui habite à l'extérieur de la région du Grand Toronto avait trouvé un emploi permanent à la fin de l'année scolaire 2006-2007; environ un tiers (35 p. 100) du groupe de diplômés de 2005 avaient trouvé un emploi permanent dans les deux premières années de leur carrière
- près des deux tiers (64 p. 100) des enseignantes et des enseignants pouvant enseigner en français ou le français langue seconde avaient trouvé un emploi permanent dès leur première année de carrière, trois sur quatre d'entre eux ayant même décroché un poste avant la fin de la deuxième année
- pour les néo-Canadiens formés à l'étranger qui ont obtenu une carte de compétence en 2006, la recherche d'un emploi dans un marché qui faiblit se révèle être une expérience plus difficile; près de la moitié (48 p. 100) d'entre eux n'ont même pas eu la chance de faire de la suppléance, et un seul sur douze (8 p. 100) est parvenu à obtenir un poste permanent auprès des conseils scolaires financés par les fonds publics de la province.

Les résultats de l'étude ont aussi montré que le Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (PIPNE) est bien implanté pour ceux qui occupent un poste permanent.

Les nouveaux enseignants rapportent que ce soutien, sous forme de séance d'information, de mentorat ou de perfectionnement professionnel, est très utile quand on fait ses premiers pas dans une profession exigeante.

Pour en apprendre davantage, consultez le document [Transition à l'enseignement 2007](#).

[Haut de la page](#)

ENSEIGNER AUX ÉLÈVES ATTEINTS DE SURDITÉ OU DE SURDITÉ PARTIELLE

- [Enseigner aux élèves atteints de surdité ou de surdité partielle](#)
- [Formulaire d'évaluation](#)

Les membres de l'Ordre et du public, ainsi que les partenaires en éducation, peuvent maintenant consulter l'ébauche de la ligne directrice de la nouvelle qualification additionnelle [Enseigner aux élèves atteints de surdité ou de surdité partielle](#) et formuler leurs remarques.

Grâce à ce nouveau programme, les pédagogues déjà certifiés pourront obtenir la qualification pour enseigner aux élèves atteints de surdité ou de surdité partielle, soit à l'aide du langage signé, soit à l'aide de la communication verbale et orale.

Cette qualification compte parmi une douzaine de nouvelles qui ont été créées pour soutenir le perfectionnement professionnel continu des enseignantes et enseignants. Nos membres, nos partenaires en éducation et d'autres experts nous ont aidés à élaborer des lignes directrices pour les cours et les programmes que les pédagogues certifiés suivent pour obtenir de nouvelles qualifications.

L'Ordre vient tout juste de transmettre à ses membres le document [Qualifications additionnelles : Approfondir la connaissance professionnelle](#), une recommandation professionnelle qui explique le but des qualifications additionnelles et le rôle important qu'elles jouent dans le perfectionnement professionnel continu des enseignantes et enseignants.

Si vous avez des remarques à formuler concernant la [ligne directrice du programme pour enseigner aux élèves atteints de surdité ou de surdité partielle](#), veuillez remplir le [formulaire](#) et nous le retourner. Vos commentaires sont grandement appréciés.

[Haut de la page](#)

LE CONSEIL CANADIEN SUR L'APPRENTISSAGE PORTE UN REGARD SUR L'APPRENTISSAGE À TOUS LES NIVEAUX, À L'ÉCHELLE NATIONALE

Le Conseil canadien sur l'apprentissage vous donne de l'information actuelle sur les approches les plus efficaces en matière d'apprentissage. Si vous voulez savoir comment on apprend et comment on peut aider les autres à apprendre, le site web du

conseil vous comblera.

L'organisme traite de l'apprentissage à toutes les étapes de la vie, dans tous ses contextes et sous toutes ses formes. Par exemple, il se consacre à l'alphabétisation chez les adultes, aux mécanismes d'apprentissage chez les enfants et à l'éducation en vue d'améliorer la santé des Canadiennes et des Canadiens.

Par la recherche, l'ensemble des connaissances, le suivi, les rapports sur les progrès dans le domaine de l'apprentissage et la transmission d'information sur les pratiques efficaces pour favoriser l'apprentissage que les partenaires en éducation adoptent, le Conseil canadien sur l'apprentissage s'efforce d'améliorer les capacités d'apprentissage de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens.

Vous voulez en savoir plus sur le travail, les thèmes et les initiatives du conseil? Visitez son site à www.ccl-cca.ca.

CYBERBULLETIN *QUESTIONS D'INTÉRÊT PUBLIC*

Vous avez des questions ou des idées pour des articles? Veuillez nous écrire à info@oeeo.ca.

Pour annuler votre abonnement au présent cyberbulletin, rendez-vous à **Cyberbulletin *Questions d'intérêt public***.